



Impôts sur location d'un appartement

Par **barney**, le **13/07/2011** à **14:39**

Bonjour

Je loue un appart depuis quelques temps et j'ai decouvert que j'aurais du declarer l'argent que j'y percois, que c'est imposable. Alors je me demande si je devrais contacter les impots pour leur dire. Mais en meme temps, d'une part, je me demande combien je vais avoir a leur payer et s'ils me feront payer la totalite de la somme que j'aurais du payer depuis que je loue, et d'autre part, si je risque de me retrouver avec une amende parce que je n'avais pas compris qu'il fallait declarer precedemment.

Pour un appart loue a 700 euros/mois, si on est imposable a 40%, on se retrouve a quel niveau d'imposition a peu pres? (D'ailleurs c'est a partir de quel salaire qu'on est imposable a 40% plutot que 20%?)

Merci pour vos reponses/conseils

Barney

Par **fabrice58**, le **13/07/2011** à **17:36**

Si vous allez voir les impôts de vous même pour déclarer vos loyers, il n'y a pas de raisons pour que vous soyez pénalisé.

Le montant du revenu imposable à partir duquel vous êtes imposé à 40 % dépend des déductions éventuelles à opérer sur ce revenu et du nombre de parts.

Les revenus fonciers sont taxés au barème progressif comme les salaires, seuls les gains sur ventes de titres sont taxés à taux fixe (18%).

Par ailleurs de vos 700 € de loyer par mois, vous devez déduire les charges tels que les travaux, la taxe foncière...etc.

Il n'y a pas de taux à 20 % :

il y a : 0,055 - 0,14 - 0,30 et 0,40 %.

Allez voir à cette adresse pour avoir une idée :

http://doc.impots.gouv.fr/aida/brochures_ir2010/ud_101.html

cdt

Par **Domil**, le **13/07/2011** à **23:11**

[citation]Si vous allez voir les impôts de vous même pour déclarer vos loyers, il n'y a pas de raisons pour que vous soyez pénalisé. [/citation] ah ? :)

Par **fabrice58**, le **14/07/2011** à **00:29**

Ca vous surprendrait ?

Par **Domil**, le **14/07/2011** à **01:24**

oui, quand on fait une fraude fiscale, les 10% de pénalités sont souvent là. Le fait de se dénoncer ne les évite pas forcément. Il faut donc qu'il soit pret à les payer (et si ce n'est pas le cas, ça sera une bonne surprise)

Un avis qui vous rejoint , Domil :

http://www.legavox.fr/forum/immobilier/garage-transforme-studio_13380_1.htm